

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — Dans la première partie de sa réunion, la commission a nommé MM. Brousse, Claparède, Rochereau et Siaut membres de la sous-commission chargée de l'enquête sur l'attribution des licences d'importation.

Il a été, ensuite, procédé à l'audition de M. Dreux, conseiller commercial auprès de l'ambassade de France à Washington.

Au début de son exposé sur le problème des exportations françaises aux Etats-Unis d'Amérique, M. Dreux a rappelé que la France a perdu, peu à peu, depuis trente ans, la place qu'elle avait acquise sur le marché américain.

Les importations de produits français constituaient en 1913

8 0/0 des importations américaines. Elles étaient, en 1936, déjà inférieures à 3 0/0 et se chiffraient à 1 0/0 en 1948.

Dans ce domaine, la France n'occupe plus que la cinquième position en Europe, après l'Angleterre, le Bénélux, la Suisse et l'Italie, bien que les exportations de ces pays soient d'une nature analogue aux nôtres.

M. Dreux a tenu à souligner qu'il avait acquis la conviction que l'opinion publique américaine ne se montrait en aucune façon défavorable à l'introduction sur le marché américain des produits étrangers.

Les principales difficultés rencontrées par la France sont, tout d'abord, dues au niveau trop élevé (de l'ordre de 30 0/0) des prix français, et à leur instabilité.

Il apparaît nécessaire, pour compenser cet écart, de consentir des avantages particuliers à nos exportateurs.

En outre, un grand effort reste à accomplir pour informer les Français des nécessités économiques propres à leur pays et pour créer, en quelque sorte, « une mystique de l'exportation ».

Examinant les éléments qui grèvent les prix des produits français sur le marché américain, M. Dreux a été amené à évoquer l'importance des tarifs douaniers aux Etats-Unis. Il a souligné que ces tarifs, bien que réduits à la suite des négociations de Genève, restent encore beaucoup trop élevés parce qu'influencés par une législation ancienne inspirée d'un souci de protectionnisme aujourd'hui périmé.

Etudiant ensuite les problèmes de l'organisation commerciale française aux Etats-Unis, M. Dreux a indiqué que New-York étant le point le plus visé par les exportateurs étrangers, il importe que les Français orientent leurs efforts vers d'autres régions actuellement en plein développement. L'insuffisance relative du volume des produits français exportés constitue une raison supplémentaire pour rechercher ces marchés régionaux.

Faisant allusion aux exportations de nos territoires d'Outre-Mer vers les Etats-Unis, M. Dreux a mis en lumière les avantages que revêtirait la conclusion d'accords entre nationaux américains et français pour l'équipement de ces territoires grâce à des investissements dont la rentabilité serait rapidement démontrée.

Le conseiller commercial a évoqué enfin les influences heureuses qu'aurait l'exportation des inventions françaises aux Etats-Unis,

tout en signalant le risque qu'il y aurait à laisser s'étendre un « état d'esprit défaitiste » à l'égard de l'exploitation en France des découvertes françaises.

Répondant ensuite à diverses questions qui lui étaient posées, M. Dreux a envisagé le problème des dégrèvements fiscaux qu'il lui paraît opportun d'accorder aux exportateurs. Il a notamment indiqué que certaines dispositions fiscales concernant l'assiette de la taxe à la production pourraient être utilement modifiées pour supprimer l'augmentation très sensible des prix des marchandises exportées qu'elles entraînent.

Evoquant enfin le problème majeur de la productivité, M. Dreux a souligné que la faiblesse relative de la productivité française commandait l'urgence d'une prise de position de notre pays vis-à-vis de l'offre américaine d'une aide technique dans ce domaine.

Le Président et les membres de la commission ont vivement félicité M. Dreux à l'issue de cet exposé et se sont associés unanimement à l'hommage qui a été rendu par M. Longchambon à l'œuvre accomplie depuis trois ans par le conseiller commercial de France à Washington et par le corps des attachés commerciaux français.

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a entendu M. Japiot, directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

Traitant des problèmes du commerce extérieur de la France, M. Japiot a montré l'évolution favorable des exportations vers l'étranger et a fourni des précisions en ce qui concerne chacune des zones monétaires. Il a rappelé que la balance du commerce avec les Territoires d'Outre-Mer est favorable à la métropole, mais que, d'autre part, la balance des territoires d'Outre-Mer est assez lourdement déficitaire à l'égard de l'étranger.

Le programme de 1949 comporte le maintien des importations à leur niveau actuel et un développement d'environ 20 0/0 des exportations, en vue d'une réalisation progressive des objectifs du programme à long terme qui tend à l'équilibre de la balance des comptes.

M. Japiot a ensuite exposé les attributions et le fonctionnement de l'Office des Changes et a passé en revue les différentes procé-

dures d'importations (importations sans paiement — IMEX — échanges compensés — comptes spéciaux des exportateurs) et d'exportations.

Il a défini les modifications actuellement envisagées qui doivent prochainement être décidées par voie de décret. L'examen simultané des demandes, l'appel d'offres, le recours des intéressés, la publicité des attributions de licences, auront pour effet d'améliorer la procédure administrative actuelle des importations.

En ce qui concerne les importations et exportations de produits agricoles, M. Japiot a montré les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics pour renverser la tendance qui a prévalu jusqu'au milieu de 1948. Les importations ne peuvent être réduites que progressivement en raison d'engagements à long terme, d'accords commerciaux ou même de commandes définitives; cependant, les importations de conserves de poissons, viande et sucre ont été presque supprimées tandis que les contingents de céréales secondaires, aliments du bétail, lait condensé et légumes secs ont été fortement réduits.

A la suite de cet exposé, MM. André, Brousse, Longchambon, Lemaire et le Président ont, notamment, pris la parole pour demander des précisions relatives au commerce des produits agricoles et pour insister sur la nécessité d'établir un plan cohérent d'exportations qui pourrait assurer à l'agriculture française des débouchés rémunérateurs.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu un large exposé de son Président sur l'évolution de la situation extérieure consécutive à la démarche soviétique auprès du Gouvernement norvégien et à la rencontre à Washington et à Londres de M. Lange, Ministre des Affaires étrangères de Norvège, avec MM. Dean Acheson et Bevin. Il a tenu à mettre l'accent sur les réactions de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine en ce qui concerne l'aide militaire immédiate en cas d'agression; ses réticences ont été rapprochées de la demande du Sénateur Vandenberg exigeant un devis précis pour le concours des forces militaires et de l'arrivée du Général Eisenhower à Washington.

M. Marcel Plaisant a mis la commission au courant des récents débats ouverts à Londres à la commission permanente du traité de Bruxelles devant le nouveau projet d'organisation du Conseil de l'Europe présenté par le secrétariat général. Les dispositions essentielles du projet initial ont fait l'objet d'une discussion contradictoire à laquelle ont pris part MM. Reveillaud, Marius Moutet, M^{me} Brossolette, ainsi que MM. Ernest Pezet, Georges Pernot, Léonetti et Morel.

Conformément à l'article 87 du Règlement, la commission a ensuite donné mandat à son Président de transmettre au Président du Conseil de la République, avec demande de débat public, le texte de deux questions orales présentées par :

1^o M. Marcel Plaisant, qui demande à M. le Ministre des Affaires étrangères « quels sont les principes de base de la politique française en vue de la création d'un Conseil de l'Europe, et quel est l'état des négociations du Pacte Atlantique et les garanties de sécurité qui en résultent au profit de la France »;

2^o M. Pinton, qui pose la question suivante à M. le Ministre des Affaires étrangères : « Les représentants du Gouvernement français ont signé le 28 décembre 1948 une convention prévoyant l'organisation d'une autorité internationale de la Ruhr. Est-il dans l'intention du Ministère des Affaires étrangères et du Gouvernement de soumettre la ratification de cette convention au Parlement ? D'autre part, quelles mesures compte-t-il prendre pour sauvegarder les intérêts français dans l'administration des mines et industries sidérurgiques de la Ruhr, ainsi que dans la répartition du charbon et du produit de ces industries ? »

La commission a décidé de demander qu'à ces deux questions soit jointe celle déjà déposée par M. Debré et ainsi conçue : M. Debré demande à M. le Ministre des Affaires étrangères, « d'une part, quelle politique le Gouvernement français entend adopter vis-à-vis des prochaines mesures qui doivent transformer l'organisation politique de l'Allemagne et l'autorité qu'y exercent les puissances alliées; d'autre part, quelle attitude le Gouvernement français entend défendre au cours des mois à venir, en ce qui concerne la création d'organismes politiques communs à différentes nations de l'Europe occidentale ».

La commission a enfin renvoyé l'examen du rapport pour avis de M. Brizard sur le projet de loi (II — n^o 63, année 1948) fixant

l'organisation et la composition du Haut-conseil de l'Union Française, à une sous-commission composée de MM. Brizard, Marius Moutet, Georges Pernot et le Président et chargée d'établir les conclusions définitives.

AGRICULTURE

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Dulin, président.* — M. de Félice a donné une nouvelle lecture à la commission des conclusions de son rapport, adopté lors de la précédente séance, sur la proposition de loi (II, n° 82, année 1948) relative au cumul des exploitations agricoles.

M. Charles Brune a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 73, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à porter de 80 à 120 l'effectif des baudets nationaux. Il a, sur le champ, exposé les conclusions de son rapport qui ont été adoptées.

Sur l'initiative de M. Bénigne Fournier, la commission a décidé de déposer une proposition de résolution tendant au relèvement du taux de l'indemnité accordée aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de morve, par application des dispositions de l'article 36 de la loi du 21 juin 1893 sur le Code rural.

Elle a également décidé de faire sienne une proposition de résolution présentée par M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à verser, dans les plus brefs délais, le solde de la prime à l'hectare d'encouragement à la culture du blé et du seigle.

Enfin, sur la proposition de M. Naveau, la commission a prié son Président d'appeler l'attention du Ministre de l'Agriculture sur les graves répercussions que ne manqueraient pas d'avoir les exportations de bétail maigre auxquelles il est actuellement procédé au moment où s'ouvre la campagne d'emboûche.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Barré a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 87, année 1949) de M. Bène relative à

l'attribution de décorations aux Français et Françaises morts pour la France au cours de la dernière guerre.

La commission a entendu le compte rendu du voyage d'études de sa délégation dans les établissements et bâtiments de la Marine en Méditerranée et au Maroc : le Président a résumé la visite des délégués à la 2^e division de croiseurs et à l'arsenal de Toulon ; il a souligné, en particulier, l'effort considérable de reconversion qui a été accompli à l'arsenal en vue de lui garder sa rentabilité. M. Pic a exposé les impressions de la délégation au cours de la visite des bâtiments ex-italiens, croiseurs et contre-torpilleurs. Il a fait remarquer l'excellente qualité de ces bateaux et souligné la nécessité de les maintenir en état, étant donné que, armés convenablement, ils pourraient constituer notre « tranche navale » actuelle. M. Gaspard a résumé la visite faite au Groupe d'Actions Sous-Marines (G. A. S. M.) et M. Voyant a exprimé les espoirs qu'il fonde en la valeur du porte-avions, bâtiment essentiel, à son avis, dans tout conflit futur. Il a mis l'accent sur l'importance de la coordination des opérations amphibies et des opérations aéroportées. M. Gaspard, à propos du matériel de l'aéronautique navale, a regretté qu'on ne mette à la disposition d'un personnel de grande qualité que des appareils récupérés et actuellement très fatigués. M. Barré a enfin souligné l'avenir et l'importance, aussi bien économique que militaire, des ports de Casablanca et Agadir.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a désigné :

— M. Pujol, comme rapporteur de sa proposition de résolution (n^o 49, année 1949), tendant à inviter le Gouvernement à déposer devant le Parlement un projet de loi mettant à la charge de l'Etat les dépenses d'entretien et de fonctionnement des établissements publics du second degré actuellement existants et les dépenses de construction des nouveaux établissements ;

— M. Cayrou, comme rapporteur de la proposition de résolution (n^o 92, année 1949) de MM. Bordeneuve et Lassagne, tendant à inviter le Gouvernement à proroger les délais prévus par

l'arrêté du 10 août 1945 et à permettre ainsi aux étudiants anciens combattants ou victimes de guerre de poursuivre leurs études juridiques ;

— M. Lassagne, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 71, année 1949), sur les publications destinées à la jeunesse, renvoyé pour le fond à la commission de la presse.

La commission a ensuite abordé l'examen des revendications présentées par le syndicat des services extérieurs de la Culture populaire. Elle a désigné une sous-commission d'études, composée de MM. Delalande, Ehm, Lassagne, Georges Maurice et Pujol, qui devra lui présenter un rapport sur l'activité pendant ces dernières années des centres de Culture populaire.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — Après une intervention de M. Barthe, qui a insisté sur le danger que représente pour la santé des Français la consommation abusive d'alcools de mauvaise qualité et de provenance clandestine, la commission a adopté, à l'unanimité, le rapport de M. Paget, sur la proposition de loi (n° 75, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter le paragraphe 2° de l'article premier de l'acte dit « Loi du 24 septembre 1941 contre l'alcoolisme ».

M. Boudet a, ensuite, donné connaissance de son rapport pour avis sur la proposition de résolution (n° 3, année 1949), de M. Grimal, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des facilités de transport aux enfants des familles nombreuses.

Un large échange de vues a, alors, eu lieu, auquel ont pris part MM. Leccia, Reveillaud, Le Basser et le Président et qui a, essentiellement, porté sur le point de savoir quelle ampleur il convenait de donner aux facilités de transport des étudiants. Puis, la commission a chargé son rapporteur pour avis de se mettre en relation avec la commission des Moyens de Communication afin qu'une solution commune puisse être dégagée.

FINANCES

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a, d'abord, sur la proposition de M. Pellenc, décidé de demander au Conseil de la République l'octroi de pouvoirs d'enquête pour recueillir des renseignements sur les services et les effectifs de la Radiodiffusion.

Elle a, ensuite, étudié le projet de loi (II, n° 129, année 1948), portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont elle était saisie pour avis. Après une assez longue discussion et après avoir entendu un commissaire du Gouvernement, elle a décidé de rédiger de manière plus précise les alinéas 4 et 5 de l'article premier et de préciser que l'indemnité de dépossession visée à l'article 3 sera déterminée selon les modalités prévues pour le règlement des réquisitions d'usage.

Elle a ensuite examiné pour avis la proposition de loi (II, n° 146, année 1948), tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. Estimant qu'elle ne pouvait apprécier exactement les répercussions de ce texte, elle a décidé de le réserver pour information.

Elle a enfin décidé, à mains levées, par 8 voix contre 7, d'émettre un avis favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 42, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à déposer immédiatement devant le Parlement un projet de loi tendant à modifier l'article 9 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens, en vue de n'appliquer la procédure du paiement par titres qu'aux sinistrés non reconnus prioritaires avant le 1^{er} janvier 1949.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Charles Brasart, Haut-Commissaire au Ravitaillement. Après avoir retracé l'évolution de l'organisation du Ravitaillement depuis le 1^{er} septembre 1939, le Haut-Commissaire a précisé quelles étaient les

opérations effectuées par ses services et a présenté une situation détaillée des divers postes de dépenses et de recettes au 30 novembre 1948. Il a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées et a indiqué notamment quelle était la situation des effectifs du Ravitaillement et les perspectives d'avenir qu'il envisageait pour une organisation réduite de ses services.

La commission a, ensuite, entendu M. Ramadier, Ministre de la Défense nationale, qui lui a présenté ses observations sur la proposition de loi (II, n° 146, année 1948), tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. Il a exposé dans quelles conditions les services de l'Intendance militaire avaient réglé les dommages causés par les troupes françaises et alliées pendant la durée des hostilités. Il a insisté sur le fait que la proposition de loi, si elle était adoptée, aurait pour effet de rouvrir 850.000 dossiers alors que 97 0/0 des dommages sont réglés.

Après son départ, la commission a repoussé, à mains levées et par 10 voix contre 7, une proposition de son rapporteur, M. J. M. Grenier, tendant à limiter le champ d'application de la loi aux seuls dommages immobiliers causés par les troupes ou formations militaires françaises ou alliées pendant la durée des hostilités. Par vote à mains levées, elle a, ensuite, décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à l'adoption du texte adopté par l'Assemblée Nationale.

Elle a, ensuite, étudié pour avis la proposition de loi (II, n° 93, année 1948) relative à la dévolution des terrains d'aviation militaires désaffectés. Sur la proposition de son rapporteur, elle a décidé, d'une part, de restreindre le champ d'application du texte aux seuls champs d'aviation et, d'autre part, de fixer le prix des immeubles à la date de leur revente et non à la date d'expropriation.

M. Pauly a été désigné comme rapporteur pour avis de cette proposition de loi.

Vendredi 18 février 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'étude du texte du projet de loi (n° 109, année 1949) relatif aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949), adopté par l'Assemblée Nationale. Elle a décidé : à mains levées et à l'unanimité, de réduire à 20 milliards le

découvert du compte « approvisionnement en denrées et produits alimentaires » ; à mains levées et par 7 voix contre 1 de transférer à l'état I le compte « opérations commerciales de l'Enregistrement et des Domaines » ; à mains levées et par 8 voix contre 4, de reprendre l'article 25 disjoint par l'Assemblée Nationale ; à mains levées et à l'unanimité, d'insérer un article 29 *ter* (nouveau) accordant des bonifications d'intérêts, selon certaines modalités, pour les sommes consacrées à la construction de logements neufs.

M. Bolifraud a été nommé rapporteur :

— du projet de loi (n° 109, année 1949) relatif aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949) ;

— du projet de loi (n° 5839, A. N.) portant ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris de la troisième session de l'Organisation des Nations Unies.

M. Saller a été nommé rapporteur :

— du projet de loi (n° 6174, A. N.), portant approbation du compte définitif des recettes et des dépenses du budget annexe du chemin de fer et du warf du Togo (exercice 1946) ;

— du projet de loi (n° 5231, A. N.) approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1946) ;

— du projet de loi (n° 5565, A. N.) approuvant les comptes définitifs des recettes et des dépenses du budget local du Togo (exercices 1945 et 1946) ;

— du projet de loi (n° 6136, A. N.) portant approbation du compte définitif des recettes et des dépenses du budget local de la Réunion (exercice 1946) ;

— du projet de loi (n° 5564, A. N.) portant ouverture de crédits au budget de la France d'Outre-Mer (cyclones de la Nouvelle Calédonie).

M. Eléchet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 6104, A. N.) portant ouverture d'un crédit de 590 millions comme conséquence d'une distribution supplémentaire de 100 grammes de beurre à l'occasion des fêtes de fin d'année.

M. Saller a été nommé rapporteur pour avis des propositions de résolution (n^{os} 21 et 22, année 1949) de M. Coupigny tendant à inviter le Gouvernement à :

1^o Déposer d'urgence un projet de loi augmentant les effectifs du service de santé des troupes coloniales ;

2^o Accélérer l'application dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer des modalités particulières à la réalisation du reclassement du personnel du service de santé des troupes coloniales.

M. Jean Berthoin, rapporteur général, a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n^o 6059, A. N.) tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a d'abord entendu un exposé de M. Laffleur sur le franc C. F. P. et l'économie des territoires français du Pacifique qui a démontré les heureuses conséquences de la fixation du taux actuel de la monnaie en cours dans ces contrées lointaines : activité industrielle maintenue grâce à la facilité des échanges avec l'étranger, ordre social et politique incontestable.

M. Durand-Reville a exprimé le regret que les autres territoires d'outre-mer n'aient pu obtenir un régime aussi favorable et il a saisi cette occasion pour appeler l'attention de ses collègues sur les difficultés créées à l'économie africaine par le taux trop élevé des frets maritimes. Cette question fera, d'ailleurs, de sa part, l'objet d'une proposition de résolution qui sera bientôt déposée.

Puis, la commission a décidé de demander l'inscription sans débat à l'ordre du jour de la séance publique de la proposition de résolution (n^o 4, année 1949) de MM. Kalenzaga, Sigué, et Marc Rucart, relative aux crédits nécessaires à la reconstruction des services publics de la Haute-Volta.

Elle a désigné, en outre, M. Durand-Reville comme rapporteur du projet de loi (II, n^o 71, année 1948), tendant à rendre appli-

cables en A. O. F. et au Togo les lois des 9 juillet 1934 et 2 avril 1946 portant modification aux articles 187 et 193 du Code d'instruction criminelle.

Enfin, M. Marius Moutet a informé ses collègues du résultat des délibérations de la commission des Affaires étrangères sur le projet de loi (II, n° 63, année 1948), relatif au Haut Conseil de l'Union Française, dont elle est saisie pour avis et dont elle préconise une refonte complète.

Le Président a fait connaître la suggestion émise par le Président de la commission de l'intérieur, également saisie pour avis, d'entendre un représentant du Gouvernement.

Des démarches seront faites par ses soins en vue de transmettre ce vœu au Ministre de la France d'Outre-Mer que pourraient entendre simultanément, le 23 février 1949, les trois commissions intéressées.

INTÉRIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — M. Sisbane a été élu secrétaire en remplacement de M. Gasser, démissionnaire.

La commission a ensuite entendu un avant-rapport de M. Borgeaud sur la proposition de loi (n° 74, année 1949), tendant à refuser l'homologation d'une décision votée par l'Assemblée Algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, relative à la compétence des juges de paix. M. Borgeaud a été chargé officiellement de rapporter ce texte.

Elle a ensuite entendu et approuvé un exposé de M. Verdeille sur le projet de loi (n° 53, année 1949), portant relèvement du montant des pensions allouées aux sapeurs pompiers communaux volontaires.

M. Verdeille a été désigné comme rapporteur.

La commission a enfin examiné la proposition de résolution (n° 81, année 1949), de M. Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à provoquer la suppression de l'article 14 de la loi n° 47-1733 du 5 septembre 1947 et le renouvellement du conseil général de la Seine en même temps que les autres conseils généraux de province.

Ce texte a été défendu par M^{me} Devaud et combattu par M. Vanrullen.

La commission a finalement émis un avis défavorable au texte de M. Bertaud qui tendait à prévoir, en 1949, des élections pour le conseil général de la Seine en même temps que le renouvellement de la première série sortante des conseils généraux de province.

Ce résultat a été acquis à mains levées, par 8 voix contre 4 et une abstention.

M. Vanrullen a été chargé de rapporter cette décision devant le Conseil de la République.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Après avoir entendu M. Roland Cadet, Directeur des Dommages de Guerre au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, la Commission a examiné les avis de M. Kalb sur les textes suivants, renvoyés pour le fond à la Commission de la Reconstruction :

a) Projet de loi (II, n° 129, année 1948), portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ;

b) La proposition de loi (II, n° 146, année 1948), tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

En ce qui concerne la première de ces dispositions, elle a décidé de présenter au texte du rapport de M. Chochoy des amendements portant sur les points suivants :

— dispense de la production d'une décision de justice pour les personnes dont le spoliateur demeure introuvable, le parquet du domicile du spolié étant consulté ;

— substitution au décret d'application de la loi d'un règle-

ment d'administration publique devant préciser, en particulier, dans le détail, les conditions de remboursement des prélèvements exercés par l'ennemi ;

— enfin, assimilation de l'indemnité de dépossession à une indemnité pour réquisition d'usage.

Quant au second texte (proposition de loi II, n° 146, année 1948), la commission a décidé de présenter un amendement tendant à exclure de son champ d'application les dommages causés par les services publics.

M. Maire a, enfin, été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 71, année 1949), sur les publications destinées à la jeunesse, renvoyé pour le fond à la commission de la Presse.

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Réunie séance tenante pour examiner la proposition de loi (n° 123, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à prolonger à titre exceptionnel le délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation des loyers, la commission, après un bref débat, s'est montrée favorable à l'adoption du texte transmis, sauf à en préciser la rédaction.

M. Bardou-Damarzid a été nommé rapporteur de la proposition de loi.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné M. Rochereau, comme rapporteur du projet de loi (n° 70, année 1949), portant abrogation de l'acte dit « loi du 31 mars 1942 » relative à la fusion des entreprises de desserte des îles côtières et de traversée des estuaires de l'Atlantique et M. Denvers, comme rapporteur du projet de loi (n° 72, année 1949) concernant l'assurance des marins du commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer.

M. Denvers a ensuite entretenu ses collègues des difficultés

que ne manquerait pas de soulever l'application de la nouvelle taxe locale au marché du poisson et de la hausse inévitable qu'elle entraînerait en ce qui concerne cette denrée.

Après un échange de vues auquel ont pris part, outre le Président, MM. Rochereau, Jaouen et Ferracci, la commission a décidé de déléguer quatre de ses membres : MM. Denvers, Rochereau, Jaouen et Ferracci pour aller, sous la conduite du Président, entretenir le Ministre de la Marine marchandé des inquiétudes du monde, de la pêche à propos de la réforme fiscale.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. Boisrond, président.*
— La commission a entendu un exposé de M. Christian Pineau, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur les problèmes de l'aéronautique marchande, du tourisme, des ports maritimes et de la coordination du rail et de la route.

Le Ministre a rappelé, tout d'abord, les grandes lignes du *statut de l'aéronautique marchande*, dont le texte est en discussion devant la commission compétente de l'Assemblée Nationale, en insistant sur la délicate création d'un Comité supérieur de l'aéronautique (par comparaison avec le Civil Aeronautic Board américain) et la possibilité d'éviter tout monopole en cette matière.

Evoquant *la situation présente du tourisme français*, M. Christian Pineau a indiqué les causes qui ont fait de 1948 une année exceptionnelle à cet égard et il a étudié, ensuite, les problèmes du matériel et de l'équipement, de la route et de l'automobile, marquant la nécessité d'apporter une solution efficace à la question des changes et de développer, au maximum, la propagande touristique française à l'étranger.

Parlant de *la reconstruction des ports maritimes et des ponts français*, le Ministre a montré l'ampleur des destructions dues à la guerre et à l'occupation dans ces deux domaines et l'effort déjà accompli, placé sous le signe de l'efficacité et de la modernisation.

La coordination du rail et de la route a posé au Ministère de graves problèmes : équilibre budgétaire de la S.N.C.F., service public dont le « vieillissement » du personnel est considérable ;

caractère général d'une loi qui devra sauvegarder les intérêts respectifs des chemins de fer, des transporteurs routiers, des usagers et même de l'aviation civile et commerciale.

M. Christian Pineau a répondu, enfin, à des questions plus particulières, concernant l'électrification du réseau ferroviaire, le « reclassement » des cheminots, certaines réductions tarifaires sur la S.N.C.F. et la répartition de l'essence aux organismes publics et aux transporteurs privés, questions qui lui étaient posées par MM. Denvers, Barré, Lodéon, Pic, Bouquerel, Méric et Bertaud.

Le Président a remercié le Ministre pour les nombreuses explications qu'il a bien voulu fournir aux Sénateurs et s'est félicité de voir se multiplier les contacts entre le Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme et la commission correspondante du Conseil de la République.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. Radius, vice-président.* — M. Dassaud a été désigné pour rapporter la proposition de résolution (n° 79, année 1949) de M. Masson relative à la péréquation des pensions et au paiement de l'acompte sur péréquation.

La commission a entendu un exposé de M. Héline sur les revendications des fonctionnaires anciens combattants et des grands mutilés de guerre. M. Héline a résumé la situation injuste faite aux candidats aux emplois réservés, particulièrement en ce qui concerne les fonctionnaires entrés tardivement dans l'administration et les veuves de guerre fonctionnaires qui continuent à être considérées comme célibataires pour les bonifications de service. Il a, d'autre part, résumé le régime éminemment défavorable pour les pensionnés, créé par les décrets-lois de 1939 et les lois du Gouvernement de Vichy relatifs à la révision des pensions : il a souligné le fait que non seulement ces textes sont défavorables pour ce qui est des taux d'invalidités attribués, mais que, de plus, ils créent une situation d'instabilité préjudiciable aux pensionnés puisqu'en fait aucune pension ne saurait être considérée comme véritablement définitive.

Un échange de vues s'est institué sur ces points. Les membres de la commission ont été unanimes à estimer nécessaire le retour aux principes établis par la loi du 31 mars 1919. Il a été décidé qu'une délégation de la commission prendrait contact avec le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre sur les questions évoquées par M. Héline et lui demanderait de se faire entendre par la commission pour lui exposer ses vues sur ces différents points.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 17 février 1949. — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — M. Lieutaud, rapporteur du projet de loi (n° 71, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, sur les publications destinées à la jeunesse, a donné lecture de son rapport à la commission. Après avoir rappelé le débat qui eut lieu devant le Conseil de la République, il y a un an, sur une question orale de M. Georges Pernot relative à la criminalité juvénile et avoir souligné l'importance et la nécessité du texte de loi qui tend en premier lieu à moraliser les publications enfantines en les soumettant à un contrôle *a posteriori*, le rapporteur a proposé d'apporter au texte certaines modifications :

— à l'article 2, premier alinéa, après la « haine », il a proposé d'ajouter : « la débauche » ;

— à l'article 3, il a demandé qu'un représentant des quatre Commissions du Conseil de la République correspondant à celles de l'Assemblée Nationale, fasse partie de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à la jeunesse.

M. Lieutaud a demandé, enfin la suppression de l'article 12, limitant la surface que pourront utiliser dans les publications françaises, les dessinateurs étrangers, comme contraire aux engagements internationaux sur la liberté de la presse pris par la France.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Le Président a, ensuite, fait à la commission un compte rendu de l'entretien qu'il avait eu avec les représentants de la Fédération Nationale de la Presse française au sujet de la parution prochaine, sous la direction de M. Prouvost, de l'hebdomadaire « France ».

La commission a chargé son Président d'exprimer à M. Mitterrand sa surprise de cette situation et de lui demander si, en cette matière, les lois et règlements avaient été respectés.

La commission a, enfin, exprimé son désir d'entendre prochainement le Secrétaire d'Etat à l'Information sur la situation actuelle de la presse française.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Brousse, président.* — La commission a approuvé les conclusions du rapport de M. Loison sur sa proposition de résolution (n° 34, année 1949), tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser les titres d'alimentation en ne délivrant que la carte « grands centres » à tous les départements et montrant, à cet égard, la situation très particulière de la Seine-et-Oise.

Sur la proposition de M. Breton, les commissaires ont décidé d'inclure dans le texte de la résolution les mots : « dans l'attente de la suppression du rationnement ».

M. Lafforgue a ensuite exposé à ses collègues les conclusions d'une étude qu'il a faite sur le décalage des prix agricoles à la production et à la consommation.

Citant un exemple précis, M. Barthe a souligné l'incidence des charges fiscales et du coût des transports sur le prix des vins de consommation courante.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS.

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a décidé de proposer à la ratification du Conseil de la République les noms des trois candidats suivants aux postes de membres du Comité Constitutionnel :

— M. Jacques Donnedieu de Vabres, présenté par le groupe du Rassemblement des Gauches républicaines ;

— **M. Maurice Delépine**, présenté par le groupe socialiste S.F.I.O. ;

— **M. Marcel Prelot**, présenté par les groupes apparentés des Républicains Indépendants, du P.R.L. et du C.R.A.R.S.

— **M. de Montalembert** a été chargé de rapporter cette décision devant le Conseil.

La commission a ensuite poursuivi et terminé l'examen des modifications à apporter aux articles 20, 27, 87 à 90 du Règlement du Conseil de la République.

En ce qui concerne l'article 20, relatif aux renvoi devant la commission compétente des textes déposés par un Sénateur, la commission a rejeté, par 15 voix contre 7, le principe du renvoi obligatoire de ce texte à la commission proposé par **M. Debré**.

Elle a, par contre, adopté, par 15 voix contre 8, une proposition de **M. René Coty**, laissant la possibilité au Sénateur de demander la transmission directe de son texte lorsque la commission n'aura pas déposé son rapport dans les délais fixés.

Sur les articles 87 et suivants, tendant à réorganiser la procédure de la question orale avec débat, la commission a repoussé, par 11 voix contre 7, un amendement de **M. Charles Brune** tendant à donner le titre « d'interpellation » à la procédure ainsi réglementée.

La commission a ensuite repoussé, par 11 voix contre 6, une proposition de **M. Léo Hamon** qui tendait à faire statuer le Conseil de la République sur la fixation de la date du débat sur une question orale, après proposition de la Conférence des présidents.

La commission a enfin adopté l'ensemble de ces modifications, par 15 voix contre 5 et 2 abstentions.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 16 février 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi (II, n° 81, année 1948), portant intégration des militaires dans l'organisation de la sécurité sociale.

Après avoir entendu la lecture du rapport pour avis que lui a présenté **M. Laurent-Thouverey** dont les conclusions tendent à l'adoption du texte tel qu'il ressort du rapport de **M. Madelin**, la

commission a reçu M. Laroque, directeur général de la Sécurité sociale et de la Mutualité, qui lui a exposé le point de vue du Ministère du Travail sur le projet de loi et qui a, en particulier, insisté sur les avantages que présenterait une organisation autonome. M. Laroque a ensuite répondu aux questions que lui ont posées M^{me} Devaud, MM. Abel-Durand, Mathieu, Saint-Cyr et le Président.

Puis, la commission a entendu les explications que lui ont apportées deux représentants du Ministère de la Défense Nationale, les intendants Malbec et Isaac.

Après le départ de ces fonctionnaires, un échange de vues a eu lieu entre les commissaires sur la portée et les répercussions du texte à l'étude. La suite de la discussion générale et l'examen des articles ont été renvoyés à la prochaine réunion, des explications complémentaires devant être fournies par le Ministère de la Défense Nationale.